

Sport Santé : Les étudiants prônent la complémentarité

Dans le cadre du projet de loi de réforme du système de santé, l'amendement AS-40 adopté fin novembre en séance, proposé par Valérie Fourneyron, autorise la prescription sur ordonnance des activités physiques et sportives.

La FNEK (Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie) et l'ANESTAPS (Association Nationale des Etudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), s'accordent quant à la plus-value des Activités Physiques et Sportives (APS) dans le parcours de soins des personnes atteintes d'affections de longues durées et tiennent à souligner l'importance d'une collaboration renforcée entre les étudiants et professionnels issus des filières STAPS et Kinésithérapie.

Néanmoins, cette évolution majeure dans le parcours de soins soulève la question de la complémentarité des différents intervenants dans le domaine du « sport-santé ». En particulier, les professionnels paramédicaux comme les kinésithérapeutes, et des APS, comme les enseignants en Activités Physiques Adaptées (APA), doivent s'entendre sur leurs pratiques et leur complémentarité dans la poursuite d'un objectif commun : participer au mieux-être des patients et personnes à besoins spécifiques.

Conscientes des dérives pouvant exister dans différents secteurs et sur différents territoires, l'ANESTAPS et la FNEK rappellent qu'il est indispensable d'agir de manière collaborative afin d'identifier très clairement les rôles de chacun et les différents niveaux d'intervention.

La FNEK et l'ANESTAPS ont déjà collaboré dans le cadre de la contribution sur l'inter-professionnalité des professions de santé. Dans la continuité du travail déjà effectué, elles s'engagent à œuvrer main dans la main pour être force de propositions sur les rôles respectifs des APA et des kinésithérapeutes, dans les décrets d'application, en gardant pour objectif l'amélioration des parcours de soins.

Contacts :

Sarah Hoarau
Présidente de la FNEK
06 67 28 26 40
presidence@fnek.fr

Bréwal Soyez--Lozac'h
Président de l'ANESTAPS
06 81 29 98 28
president@anestaps.org